

# TRAVERSER LA RUE

un PAS de TRAVERS  
et c'est L'ENFER...



Québec 



*[ L'autre jour, j'étais pressée et j'ai traversé rapidement la rue pour me rendre au dépanneur. Eh oui! J'ai été frappée par une voiture. Il semble bien que le conducteur ne m'a pas vue. Vous allez me dire que ça devait être un de ces jeunes fous qui conduisent trop vite. Bien non, l'automobiliste*

*était dans la quarantaine et circulait à la vitesse permise.*

*En fait, ça me gêne de l'avouer, mais, en y pensant bien, c'est moi qui ai commis quelques erreurs. ]*



### **Première erreur :**

*j'ai quitté le trottoir pour traverser au beau milieu de la rue.*

### **Deuxième erreur :**

*j'ai traversé la rue entre deux véhicules stationnés. Il est évident que le conducteur ne pouvait pas me voir.*

### **Et ma troisième erreur,**

*je n'ai même pas pris le temps de bien regarder à gauche et à droite pour voir si des véhicules approchaient. ]*



*[ Je m'en suis tirée avec une fracture au bras et quelques ecchymoses à la tête. Mais, comme je n'ai plus 20 ans, j'en ai encore pour des semaines à m'en remettre.*

*Il faut dire que comme piétons, nous sommes très vulnérables sur les routes. En fait, nous ne sommes pas du tout protégés.*

*À mon âge, je dois redoubler de prudence parce que ma vue et mon ouïe baissent. De plus, je ne réagis pas aussi rapidement qu'à 20 ans. ]*

- Les principales causes d'accident chez les piétons sont la **distraction et la négligence**.
- Le plus grand nombre de piétons victimes d'accidents se retrouvent parmi les personnes âgées de plus de 55 ans et les jeunes de moins de 15 ans. Mais ce sont les personnes âgées qui ont le plus d'accidents mortels.
- **L'état de santé** d'une personne âgée étant sujet à bien des changements, une visite annuelle chez le médecin et chez un spécialiste de la vue est recommandée.
- Certains médicaments peuvent influencer votre façon de réagir. Discutez avec votre médecin ou votre pharmacien des effets des médicaments que vous vous procurez avec ou sans ordonnance.





*[ Je retiens de cette pénible expérience qu'il est préférable de **traverser aux intersections ou aux passages pour piétons**; il faut aussi éviter de traverser en diagonale ou entre deux véhicules stationnés. ]*

De façon générale, des **lignes blanches** indiquent les passages pour piétons aux intersections.



Entre les intersections, ce sont des **bandes jaunes** qui indiquent ces passages.

S'il n'y a ni intersection ni passage pour piétons, redoublez de

prudence en

vérifiant de chaque côté avant de traverser en ligne droite.

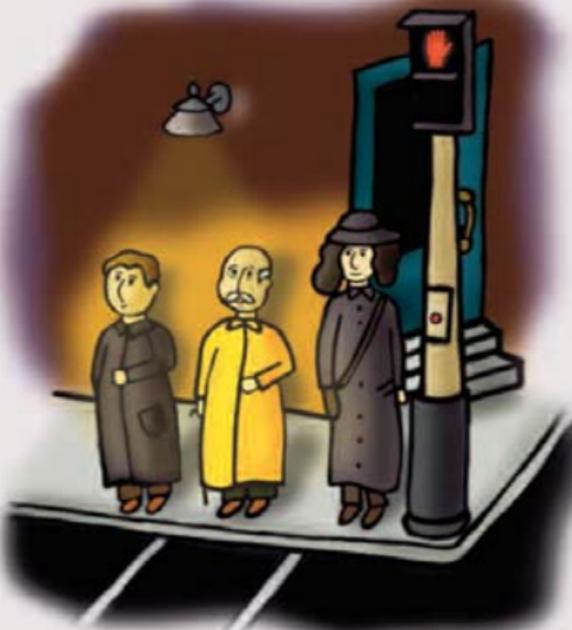




*[ J'ai aussi retenu de cette aventure qu'il est très important de **prendre les moyens pour que les usagers de la route nous voient.** ]*

Portez des vêtements de couleur claire en soirée ou par temps sombre.

La noirceur est l'ennemie du piéton. Lorsque la lumière diminue, la perception de tous les usagers de la route est fortement réduite. C'est d'ailleurs à l'automne que l'on enregistre le plus grand nombre d'accidents chez les piétons.



## Ne prenez pas de chance !

Il arrive qu'un automobiliste ne voit pas bien un piéton pour les raisons suivantes :

- l'aveuglement en raison des rayons du soleil ou des phares d'une autre auto ;
- un véhicule stationné ;
- la pluie, la neige ou le brouillard.



Par ailleurs, un piéton peut avoir de la difficulté à bien percevoir les automobiles qui viennent vers lui en raison d'obstacles qui obstruent sa vue (ex. : un parapluie).

*Depuis mon accident, je redouble de prudence sur la rue.*

- *Par exemple, **j'utilise toujours le trottoir.** Lorsqu'il n'y a pas de trottoir, je marche en bordure de la rue, face à la circulation.*
- *Aux intersections, je me fie avant tout aux feux de piétons pour savoir si je peux traverser en toute sécurité. Mais, avant de le faire, je prends quand même la précaution de regarder de chaque côté pour m'assurer que la voie est libre.*

- *Lorsque je ne me sens pas sûre de moi, je peux me faire accompagner ou demander de l'aide. ]*



## Feux de piétons

- **Une silhouette blanche** indique au piéton qu'il peut s'engager dans la rue avec prudence.
- **Une main fixe** indique au piéton de ne pas traverser la rue.



- **Un signal clignotant (main ou silhouette)** indique au piéton de ne pas traverser.
- **En l'absence de feux de piétons**, conformez-vous aux feux de circulation.
- **En l'absence de feux de circulation ou de piétons**, regardez des deux côtés plusieurs fois avant de traverser la rue en ligne droite.



**Pour plus d'information, écrivez à :**  
**Société de l'assurance automobile**  
**du Québec**

**Case postale 19600, succursale Terminus**  
**Québec (Québec)**  
**G1K 8J6**

**ou composez sans frais :**

**Montréal: 514 873-7620**  
**Québec: 418 643-7620**  
**Ailleurs: 1 800 361-7620**  
**(Québec, Canada,**  
**États-Unis)**



**ATS/ATME**

**Montréal: 514 954-7763**  
**Ailleurs au Québec: 1 800 565-7763**

**Site Web :**  
**[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)**



**Sécurité**  
**routière**

**Société de l'assurance**  
**automobile**

**Québec** 